

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	15 février 2024
Valable jusqu'à	15 février 2024
Total	3 580,00 €

A l'attention de

Ecrane BENTAYEB
ecrame.bentayeb@hotmail.fr

Retrouvez les photos de votre appartement [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel AVANI PLUS PALM VIEW HOTEL AND SUITES appartement une chambre vue mer petits déjeuners inclus 10 au 17 avril 2024 3 adultes + 1 enfant	1 666,01 €	1 666,01 €
1	Vols A/R TURKISH AIRLINES Départ de Marseille le 9 avril 2024 à 18h55, arrivée le 10 avril 2024 à 05h55 à Dubaï (escale 1h20 à Istanbul), Retour le 17 avril 2024 depuis Dubaï à 10h30, arrivée à Marseille le 17 avril 2024 à 18h00 (escale 1h10 à Istanbul).	1 913,99 €	1 913,99 €

Sous Total	3 580,00 €
Tax	0,00 €
Total	3 580,00 €

TAXE À RÉGLER À L'HÔTEL DIRECTEMENT 105 AED (dirhams) pour tout le séjour

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
